

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 71

présenté par

M. Descoeur, M. Sermier, M. Bony, M. Straumann, Mme Meunier, M. Lurton, M. Fasquelle,
M. Saddier, M. Jean-Pierre Vigier, M. de Ganay et M. Viala

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« organise »,

insérer les mots :

« , en lien avec les entreprises de son territoire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En lien avec leurs compétences économiques et de formation, les Régions sont particulièrement bien placées pour mettre en place de véritables politiques d'orientation et les rapprocher des entreprises, qui sont les mieux placées pour parler des métiers.

Cet amendement prévoit, dans un souci de synergie avec les acteurs économiques, que la région exerce cette compétence d'organisation en lien avec les entreprises de son territoire.